

INFORMATIONS UTILES

Mairie : téléphone-fax 04.50.02.16.89
Secrétariat : ouverture mardi et jeudi de 15h à 18h
Permanences Maire ou Adjoint : samedi 11h à 12h
Permanences Maire: mardi-jeudi de 18h à 19h ou RV

URGENCES : Sapeurs Pompiers tel : 18
Gendarmerie tel : 17

Médecins à THONES

Dr CARRAZ 04.50.02.93.47
Dr MALJEAN 04.50.02.00.51
Dr MARLE 04.50.02.91.33
Dr KRESSMAN 04.50.02.11.17
Dr PERRILLAT 04.50.02.93.47
Dr LAURIA 04.50.02.91.10
Dr FARDEL 04.50.02.00.01
Dr LEVEVRE 04.50.02.00.01

Mr le Curé, Paul BLANCHOZ Thônes 04.50.02.01.18
Taxi : Thônes BARRUCAND 04.50.02.94.73

Permanences Sociales : Thônes ancien Presbytère place Avet
Assistante sociale MSA Mme CLUSAN 04.50.02.07.19
- le 1er et 3ème mercredi de chaque mois de 9h à 11h
Assist. Sociale Solidarité Melle BRANCHIER 04.50.02.07.19
- mardi de 9h à 12h et jeudi de 14h à 16h30mn
CPAM samedi matin 8h30mn à 11h30mn
CRAM pour question de retraite uniquement
- Salle des Bleuets. Place de l'Hotel de Ville Thônes
- 1er et 3ème samedi du mois 04.50.02.97.18

Architecte Conseil CAUE : en Mairie de Thônes sur RV.

Conciliateur : 2ème et 3ème samedi de chaque mois
- en Mairie de Thônes de 9h30 à 11h30mn

Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)

Mme PERRISSIN Marie (Personnes âgées) 04.50.02.94.10.
Mme ALVIN Sylvie 04.50.02.94.10
Mme CONTAT Jeanine La Balme de Thuy 04.50.02.06.54

Déchetterie : Thônes du lundi au vendredi de 14h à 18h
et le samedi de 8h à 12h

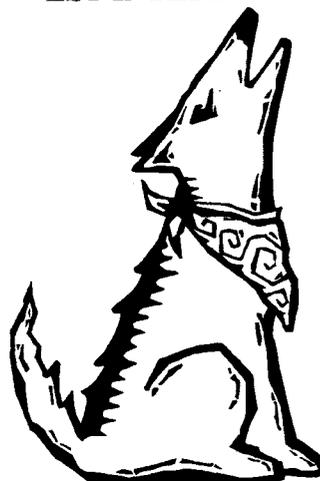
Ordures ménagères : ramassage le mercredi matin. sauf :
- jour férié : le ramassage aura lieu tôt le lendemain matin.

OPAH : perm. Thônes mardi 9h à 12h 04.50.52.80.29

Bibliothèque : à l'Ecole tous les mercredis de 18h à 19h

Le Bulletin Municipal a été réalisé par les soins
de la Commission Communication Animation
aidée par le Conseil Municipal.
responsable de la publication : Christian DEROUSSIN
photos : Jean Le Gleour

RAPPEL LA DIVAGATION DES CHIENS EST INTERDITE



PAR ARRETE PREFECTORAL

LOCAL POUBELLES

Le respect du voisinage impose
(sauf cas de force majeure):

- 1er déposez vos ordures ménagères la veille.
- 2ème ne rien jeter dans la benne à verres
entre 22h et 7h le matin

CHANGEMENT DE SITUATION DES BIENS ET DES PERSONNES

Déclaration à faire en Maire

- ☞ déménagement ou emménagement
- ☞ création ou suppression de logement principal ou locatif
- ☞ changement dans la situation familiale

TELEPHONE MOBILE

Le relais ITINERIS du secteur de la zone des Iles est
en service, ce qui assure la couverture Hertzienne de
la voie des Aravis.

Si vous souhaitez acheter un téléphone mobile, qui
fonctionne dans notre secteur, choisissez un modèle
pour réseau ITINERIS.